



4 AOÛT 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 août 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
SERGE DION**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03-08-327

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

03-08-328

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 JUILLET 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03-08-329

- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2003

4 AOÛT 2003

- . M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2003
- 003-08-330 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUILLET 2003
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 003-08-331 4.1 COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES
- 003-08-332 4.2 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE WATERLOO
- 003-08-333 4.3 TOURNOI DE GOLF INAUGURAL DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA MALADIE COELIAQUE
- 003-08-334 4.4 ÉPILEPSIE ET RÉGION : DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA TROISIÈME ÉDITION L'ACTIVITÉ ÉPILEPSIE EN FÊTE
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 TRÉSORERIE**
- 003-08-335 7.1.1 AFFECTATION DU SURPLUS POUR LES DÉPENSES D'ASSURANCES
- 003-08-336 7.1.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE CRÉER UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES – AJOUT D'UN BÂTIMENT
- 003-08-337 7.1.3 FINANCEMENT DU PROJET DU CIRCUIT DU PATRIMOINE SUR LA RUE SHEFFORD, SENTIERS MULTIFONCTIONNELS (PIÉTONS ET CYCLISTES) AUTOUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE WEST SHEFFORD, MOBILIERS URBAINS POUR LES SENTIERS PIÉTONNIERS ET CYCLABLES ET L'ÉCLAIRAGE DU PONT DE L'ÎLE D'ADAMSVILLE
- 003-08-338 7.1.4 AFFECTATION DU SURPLUS POUR LA DÉPENSES D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BROMONT SUR LE LAC.

4 AOÛT 2003

- 003-08-339 7.1.5 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT QUATRE MILLE DOLLARS (180 000 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-2003 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES
- 003-08-340 7.1.6 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 861-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR »
- 003-08-341 7.1.7 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC – RÉFECTION DE LA RUE D'ADAMSVILLE
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 003-08-342 7.2.1 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM
- 003-08-343 7.2.2 CARRÉ DES PINS : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
- 7.3 URBANISME**
- 003-08-344 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME L'EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, SITUÉ AU 122, RUE DE SHERBROOKE, LOT 374 DU CADASTRE DE BROMONT, QUI EMPIÈTE DE 0,53 MÈTRE À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE LATÉRALE EST
- 003-08-345 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME L'EMPIÈTEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ AU 27, RUE DES PERDRIX, LOT 127-25 DU CADASTRE DU CANTON DE BROMONT, QUI EMPIÈTE DE 0,17 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE
- 003-08-346 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DE 270 MÈTRES POUR SÉCURISER LE PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS MÉCANIQUES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA MUNICIPALITÉ, LOTS 202 ET 102-2 DU CADASTRE DE BROMONT
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 003-08-347 7.5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR LE CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT CONCERNANT LES CHAMPIONNATS CANADIENS SUR PISTE TIM HORTONS

4 AOÛT 2003

003-08-348 7.5.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE BROMONT

003-08-349 7.5.3 CONTRAT DE COMMANDITE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE CHAMPIONNAT DES AMÉRIQUES

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

003-08-350 7.7.1 NOMS DONNÉS À TROIS (3) NOUVELLES RUES DU PROJET DOMICILIAIRE « LE CARRÉ DES PINS »

8. DIVERS

003-08-351 8.1 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL EXCEL, ÉDITION 2004

003-08-352 8.2 BROMONT EN ART : ACQUISITION DE TABLEAUX

003-08-353 8.3 DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR MADAME MARIELLE MÉNARD, MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE NATION ROUGE ET OR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

003-08-354 9.1 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE POUR LES BESOINS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA TRÉSORERIE

003-08-355 9.2 EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATION

003-08-356 9.3 EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE (REMPLACEMENT DE VACANCES ÉTÉ 2003)

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 JUILLET 2003

. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME STÉPHANIE PÉRUSSE ET DE MONSIEUR SÉBASTIEN FAURÉ CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE ET D'UNE PANCARTE « FAITE ATTENTION À NOS ENFANTS », ROND-POINT RUE DE ROUVILLE

4 AOÛT 2003

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-08-357

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-08-327

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire des membres du
Conseil municipal du 4 août 2003.

ADOPTÉ

2003-08-328

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 23 JUILLET 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-
verbal;

4 AOÛT 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 23 juillet 2003

ADOPTÉ

2003-08-329

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET
2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2003 au montant de **CINQ CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (526 575,44 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi, le chèque numéro 12018, au montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** ayant été retiré de la liste.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JUILLET 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2003. Le montant des permis émis se chiffre à **DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS (2 086 200 \$)**.

4 AOÛT 2003

2003-08-330

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUILLET 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juillet 2003.

ADOPTÉ

2003-08-331

COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'inscrire Monsieur le conseiller Paul M. Rolland au colloque 2003 de la Fondation rues principales qui se tiendra le 1^{er} octobre 2003.

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (190,00 \$), taxes incluses**, somme représentant les frais d'inscription de Monsieur Rolland.

D'autoriser toutes les autres dépenses inhérentes à la participation de Monsieur Rolland audit colloque.

ADOPTÉ

2003-08-

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU MAIRE DE LA VILLE DE
WATERLOO**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AOÛT 2003

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT TRENTE DOLLARS (230,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Fondation du maire de Waterloo, somme représentant l'inscription de deux conseillers audit tournoi de golf.

ADOPTÉ

2003-08-333

TOURNOI DE GOLF INAUGURAL DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA MALADIE COELIAQUE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'invitation à assister au tournoi de golf inaugural de la Fondation québécoise de la maladie coeliaque ;

ATTENDU QUE la participation audit tournoi de golf n'a pas été prévue au budget de l'année 2003 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal participe habituellement à des tournois de golf organisés par des municipalités avoisinantes, par la Chambre de commerce, par la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et par la fabrique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut assister au tournoi de golf de la Fondation de la maladie coeliaque, mais souhaite beaucoup de succès à la tenue dudit tournoi de golf.

ADOPTÉ

2003-08-334

ÉPILEPSIE ET RÉGION : DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA TROISIÈME ÉDITION L'ACTIVITÉ ÉPILEPSIE EN FÊTE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de financement de la 3^e édition de l'activité « Épilepsie en fête » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AOÛT 2003

QUE la Ville de Bromont ne peut participer au financement de l'activité « Épilepsie en fête », les sommes d'argent n'ayant pas été prévues dans le budget.

ADOPTÉ

2003–08–335

AFFECTATION DU SURPLUS POUR LES DÉPENSES D'ASSURANCES

ATTENDU la résolution numéro 2003–07–297 intitulée « RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES IARD » ;

ATTENDU QUE le montant excédentaire de la dépense par rapport au budget est de 13 139,05 \$ et non de 16 288,19 \$ soit un écart de 3 149,14 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à retourner au surplus la somme non utilisée de **TROIS MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET QUATORZE CENTS (3 149,14 \$)**.

ADOPTÉ

2003–08–336

**ENTENTE INTERMUNICIPALE DÉLÉGANT À LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA LA COMPÉTENCE À
L'ÉGARD D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE POUR LE PROJET DE
CRÉER UN RÉSEAU RÉGIONAL ET LOCAL DE FIBRES OPTIQUES – AJOUT
D'UN BÂTIMENT**

ATTENDU la résolution numéro 2003–07–282 intitulée « entente intermunicipale délégrant à la MRC de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de la réalisation d'une étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut inclure dans son réseau de fibre optique la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AOÛT 2003

D'ajouter la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE) sise au 101, rue du Ciel à Bromont au réseau de fibres optiques de la Ville de Bromont à l'annexe A de l'entente intermunicipale délégrant à la MRC de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de la réalisation d'une étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Simoneau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente intermunicipale délégrant à la MRC de La Haute-Yamaska la compétence à l'égard de la réalisation d'une étude d'ingénierie détaillée pour le projet de créer un réseau régional et local de fibres optiques.

ADOPTÉ

2003-08-337

FINANCEMENT DU PROJET DU CIRCUIT DU PATRIMOINE SUR LA RUE SHEFFORD, SENTIERS MULTIFONCTIONNELS (PIÉTONS ET CYCLISTES) AUTOUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE WEST SHEFFORD, MOBILIERS URBAINS POUR LES SENTIERS PIÉTONNIERS ET CYCLABLES ET L'ÉCLAIRAGE DU PONT DE L'ÎLE D'ADAMSVILLE

ATTENDU l'aide financière accordée au montant de 98 604 \$ du volet villageois du *Programme de renouveau urbain et villageois* du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE le montant des dépenses admissibles audit programme est de 197 208 \$;

ATTENDU QU'une somme de 25 748 \$ est disponible au fonds des parcs ;

ATTENDU QUE le projet de géomatique ne sera pas réalisé tel que prévu lors de la préparation du budget 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer, à même le fonds des parcs, le projet du circuit du patrimoine sur la rue Shefford, sentiers multifonctionnels (piétons et cyclistes) autour du noyau villageois de West Shefford, mobiliers urbains pour les sentiers piétonniers et cyclables et l'éclairage du pont piétonnier du parc de l'île d'Adamsville et ce, pour la somme de **VINGT CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**.

DE transférer la somme de **SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE-UNE-CENT (73 604,51 \$)** à même le budget du projet de géomatique.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-338

**AFFECTATION DU SURPLUS POUR LA DÉPENSES D'UTILISATION DES
ÉQUIPEMENTS DE BROMONT SUR LE LAC.**

ATTENDU la résolution numéro 2003-07-293 intitulée « UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE BROMONT SUR LE LAC » ;

ATTENDU QUE le budget pour les camps d'été ne peut absorber cette dépense ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000 \$)** à même le surplus pour payer les frais d'utilisation des équipements de Bromont sur le Lac.

ADOPTÉ

2003-08-339

**EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT
MILLE DOLLARS (180 000 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO
868-2003 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE
DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES**

ATTENDU QUE le règlement numéro 868-2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT TRENTE MILLE DOLLARS (130 000 \$) AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS (PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX) ET DE FAIRE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NO 5, DES CARRIÈRES, LE TOUT SE CHIFFRANT, EN INCLUANT LES FRAIS CONTINGENTS, A DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$) » a reçu toutes les approbations requises par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à effectuer un emprunt temporaire d'une somme de **CENT QUATRE VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** à la Caisse Populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

4 AOÛT 2003

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et Madame Danielle Rioux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2003-08-340

**FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 861-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE
MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) AFIN DE FAIRE
L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR »**

ATTENDU l'autorisation accordée par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'emprunter la somme de 84 440 \$ relativement au règlement 861-2002 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR » ;

ATTENDU QUE le montant financé par emprunt est de 76 300 \$, que la participation des villes de Brigham et Saint-Alphonse est de 152 670,34 \$ et que le fonds général a financé 35.16 \$;

ATTENDU QUE le montant des dépenses se chiffre à 229 005,50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE fermer le règlement 861-2002 pour un montant de **HUIT MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (8 140 \$)** qui représente un financement autorisé mais non utilisé par la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2003-08-341

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
CANADA-QUÉBEC – RÉFECTION DE LA RUE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU l'approbation du comité de gestion de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures à l'égard du projet de réfection des rues d'Adamsville et Brousseau dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec-2000, datée du 14 juillet 2003 ;

4 AOÛT 2003

ATTENDU QUE la contribution financière du Canada sera de 172 761 \$, celle du Québec de 172 761 \$ et celle de la Ville de Bromont de 173 763 \$ en regard d'un coût maximum admissible de 518 285 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection exécutés pour un montant de **CENT QUATORZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (114 358,73 \$)** conformément à l'entente portant sur les contributions financières en vertu du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec-2000 pour le projet Réfection du rue d'Adamsville (village d'Adamsville) ».

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux à signer le formulaire de demande de remboursement du projet de réfection de la rue d'Adamsville.

ADOPTÉ

2003-08-342

**MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT
DE CHLORURE DE SODIUM**

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite procéder à l'achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage dont elle a besoin pour la saison 2003-2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Granby le mandat de procéder, en son nom, à l'achat regroupé concernant le sel de déglçage nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer trois mille cinq cents (3 500) tonnes de sel de déglçage.

QUE la Ville de Bromont s'engage, si la Ville de Granby adjuge le contrat de fourniture de sel de déglçage, à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE le lieu de livraison du sel de déglçage soit le garage municipal situé au 20, rue du Pacifique à Bromont.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-343

**CARRÉ DES PINS : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation, par le ministère de l'Environnement, concernant le projet de développement du Carré des pins (phase 1) correspondant au dossier CDPS-001 du Groupe Teknika pour les rues des Skieurs, des Nageuses et des Cavalière ainsi qu'une servitude vers la rue des Carrières.

QUE que ledit projet fera l'objet d'une entente de cession desdites infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

QU'en outre, cette entente doit spécifier que l'exploitation des réseaux soit à la charge de la Ville de Bromont dès l'acceptation provisoire des ouvrages, en respect de la réglementation sur l'eau potable.

QU'aucun travail relatif aux égouts ou à l'aqueduc ne soit permis par la Ville avant que ladite entente ne soit conclue.

ADOPTÉ

2003-08-344

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME
L'EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, SITUÉ AU 122, RUE DE
SHERBROOKE, LOT 374 DU CADASTRE DE BROMONT, QUI EMPIÈTE DE
0,53 MÈTRE À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE LATÉRALE EST**

ATTENDU la résolution numéro 03-060 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme le 18 juin 2003 recommandant au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relative à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale est ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 18 juin 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure relativement à l'empiètement du bâtiment principal, situé au 122, rue de Sherbrooke, lot 374 du cadastre de Bromont, qui empiète de 0,53 mètre à l'intérieur de la marge latérale est.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003–08–345

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME
L'EMPIÈTEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ AU 27, RUE DES
PERDRIX, LOT 127-25 DU CADASTRE DU CANTON DE BROMONT, QUI
EMPIÈTE DE 0,17 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE**

ATTENDU la résolution numéro 03–061 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme le 18 juin 2003 recommandant au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure l'empiètement d'un bâtiment accessoire dans la marge latérale ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 18 juin 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure relativement à l'empiètement d'un bâtiment accessoire situé au 27, rue des Perdrix, lot 127-25 du cadastre du Canton de Bromont, qui empiète de 0,17 mètre dans la marge latérale.

ADOPTÉ

2003–08–346

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME
L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DE 2,70 MÈTRES POUR SÉCURISER
LE PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS MÉCANIQUES DU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL DE LA MUNICIPALITÉ, LOTS 202 ET 102-2 DU
CADASTRE DE BROMONT**

ATTENDU la résolution numéro 03–062 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme le 18 juin 2003 recommandant au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur d'une clôture servant à protéger les installations mécaniques du Centre sportif et culturel ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire *Le Guide*, dans son édition du 18 juin 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure relativement à l'installation d'une clôture de 2,70 mètres pour sécuriser le périmètre des installations mécaniques du Centre sportif et culturel de la municipalité, lots 202 et 102-2 du cadastre de Bromont.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR LE CENTRE NATIONAL DE
CYCLISME DE BROMONT CONCERNANT LES CHAMPIONNATS
CANADIENS SUR PISTE TIM HORTONS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**, toute taxes **applicables incluses**, au Centre de cyclisme de Bromont, somme représentant l'aide financière de la Ville de Bromont pour la tenue du Championnats canadiens sur piste Tim Hortons.

ADOPTÉ

2003-08-348

ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU que le Comité culturel a terminé ses travaux de rédaction de la Politique culturelle et que le Conseil municipal a reçu l'énoncé de la Politique le 2 juin 2003 ;

ATTENDU que l'application de la Politique culturelle doit être assuré par une instance représentant les intérêts de la Ville en matière culturelle ;

ATTENDU que les activités de cette instance doivent être encadrées par un plan d'action ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique culturelle de la Ville de Bromont telle que déposée le 2 juin 2003.

D'adopter la mise en place d'un Conseil culturel avec les fonctions s'y rattachant.

QU'en outre que soit déposé le plan d'action proposé.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-349

**CONTRAT DE COMMANDITE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
CHAMPIONNAT DES AMÉRIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite consolider son entente avec le Comité organisateur de Championnat des Amériques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'entente avec les Championnat des Amériques, tel que présenté.

QUE la contribution en biens et en services de la Ville de Bromont au Championnat des Amériques 2003 représente un montant maximum de **VINGT SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS (27 760 \$)** toutes taxes applicables incluses.

QUE le Conseil municipal ne choisisse pas de bénéfices additionnels énumérés à l'annexe B de la dite entente.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente avec le Championnat des Amériques.

ADOPTÉ

2003-08-350

**NOMS DONNÉS À TROIS (3) NOUVELLES RUES DU PROJET
DOMICILIAIRE « LE CARRÉ DES PINS »**

ATTENDU QUE les promoteurs du projet domiciliaire le « Carré des pins » ont choisi comme thématique de noms de rues, des catégories de sportifs ;

ATTENDU QUE le nom de rue suivante a déjà été officialisé : la rue des Golfeuses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer de la façon suivante trois rues du projet domiciliaire le « Carré des pins » :

rue des Skieurs
rue des Nageuses
rue des Cavalières

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003–08–351

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL EXCEL, ÉDITION 2004

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Paul Provencher, éditeur du Bottin téléphonique Excel, relative à l'édition 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne renouvelle pas la publication de cinq (5) pages dans le Bottin téléphonique régional Excel, édition 2004.

ADOPTÉ

2003–08–352

BROMONT EN ART : ACQUISITION DE TABLEAUX

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Réal Cusson de la Société Bromont en art relativement à l'achat, par la Ville de Bromont, d'une œuvre d'un ou d'une artiste de Bromont qui exposera lors du symposium 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal consent à acheter un toile de Madame Marie-Claude Tétreault, présidente de la Société Bromont en art, pour un somme ne dépassant **MILLE DOLLARS (1 000 \$), toutes taxes, si applicables, incluses** à l'occasion de la tenue du symposium Bromont en art, édition 2003.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-353

**DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR MADAME MARIELLE MÉNARD,
MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE NATATION ROUGE ET OR DE L'UNIVERSITÉ
LAVAL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de commandite de Madame Marielle Ménard, membre de l'équipe de natation Rouge et Or de l'Université Laval ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de Madame Ménard, compte tenu de la Loi sur l'interdiction des subventions municipales.

QUE le Conseil municipal tient cependant à féliciter Madame Ménard et à lui souhaiter la meilleure des chances possibles pour atteindre son objectif d'aller aux jeux olympiques d'Athènes, en 2004.

ADOPTÉ

2003-08-354

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE
SURNUMÉRAIRE POUR LES BESOINS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA
TRÉSORERIE**

ATTENDU les besoins occasionnels de main d'œuvre au service de la gestion du territoire et certains travaux de bureau à effectuer au service de la trésorerie ;

ATTENDU QUE Madame Nathalie Hardy a travaillé tout l'été à la Ville en tant que secrétaire surnuméraire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Nathalie Hardy en tant que secrétaire surnuméraire, du 25 au 29 août 2003, au service de la trésorerie, au taux de la classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur, et au service de la gestion du territoire, pour le reste de l'année 2003, selon les besoins et selon le budget disponible.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

2003-08-355

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATION

ATTENDU QUE la Ville de Bromont permet l'accès à la plage du Lac Bromont à ses citoyens ;

ATTENDU QUE des règles sont en vigueur pour le bon fonctionnement des activités ;

ATTENDU QUE l'on doit s'assurer du respect de ces règles et du bon fonctionnement des activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Xavier Blondin-Massé, à titre de surveillant d'installation, au taux de 8,50 \$/heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-08-356

**EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE
(REMPLACEMENT DE VACANCES ÉTÉ 2003)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre l'accès à la plage du lac Bromont ;

ATTENDU QUE la présence d'un sauveteur est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Mesdames Sophie Brodeur, Hélène Bienvenue et Monsieur Cédric Lavigne à titre de surveillant-sauveteur pour la plage municipale du Lac Bromont, pour couvrir le remplacement d'Alexandrine Voisart, au taux de 9,50 \$/heure, selon l'horaire établi.

ADOPTÉ

4 AOÛT 2003

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE
LE 10 JUILLET 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME STÉPHANIE PÉRUSSE ET DE
MONSIEUR SÉBASTIEN FAURÉ CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN
DOS D'ÂNE ET D'UNE PANCARTE « FAITE ATTENTION À NOS ENFANTS »,
ROND-POINT RUE DE ROUVILLE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Alain Chénier explique, avec beaucoup d'humour, pourquoi la réfection d'un tronçon, en gravier, de 250 mètres du chemin de Gaspé devrait être rapidement fait.
- Monsieur Roger Bourque se plaint de nouveau de l'état de la rue de Lévis, propreté, écoulement d'eau, absence de fossé, etc. Il demande que Monsieur Nicolas Rousseau prenne rendez-vous avec lui.
- Monsieur Jacques Lapensée s'informe du coût des assurances de la Ville et du tracé de la piste cyclable dans le secteur du jardin communautaire.
- Monsieur Raymond Roy demande où seront posés les lumières sur le pont de l'île d'Adamsville.
- Monsieur Bertrand Côté remercie le Conseil des équipements de loisirs qui ont été installés dans le secteur du lac Bromont.

4 AOÛT 2003

- Monsieur Robert Désourdy demande des précisions sur les délais pour finaliser la dérogation mineure concernant un terrain dans le projet du « Carré des Pins » et s'informe sur la tenue du Championnat des Amériques.
- Monsieur Roger Bourque se plaint d'avoir froid dans le local du centre sportif et culturel où il va jouer au bridge durant les mois d'hiver. Il se plaint que le directeur des loisirs refuse de faire fonctionner le ventilateur afin de faire descendre la chaleur.

2003–08–357

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER